

**En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.**

**Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST PREPONDERANTE pour changer les choses !**



**www.sante.cgt.fr**

**f** Facebook :  
CGT Santé Action Sociale

**Adhérer à la CGT,**  
flashez le QR code



**Coordonnées du syndicat :**  
**Syndicat CGT**  
CHU Clermont-Ferrand  
Hôpital Gabriel Montpied BP 69  
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tél. 04 73 75 18 64 ou 865 Fax 04 73 75 47 84  
HN : 04 73 75 08 03 Estaing 04 73 75 04 00  
cat@chu-clermontferrand.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263, rue de Paris - Case 538 - 93515  
Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr



**Elections**  
**professionnelles**  
**dans la fonction**  
**publique**  
**hospitalière**

**Infirmier-e**  
**Anesthésiste**  
**Diplômé-e**  
**d'État**  
**(IADE)**

**En décembre 2022, je vote CGT !**

Les politiques nationales et européennes suivies  
amènent à la dégradation de notre système  
de santé et à un changement de paradigme  
où le profit de quelques-uns remplace l'intérêt  
général et le bien-être de tou-te-s, patient-e-s  
comme professionnel-le-s de santé.



**SALAIRES** : le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour tou-te-s. \*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



**IADÉ, une profession réglemée depuis 75 ans, a toujours avancé par la lutte.**

Parallèlement, les formations professionnalisantes de santé sont dans le collimateur de nos « élites » : trop exigeantes, trop coûteuses. Il faudrait donc les réduire, les simplifier, les mutualiser, voire les contourner par des dispositifs qui prônent la reconnaissance des compétences par l'employeur et plus la qualification pérenne. Bien qu'hospitalo-universitaire et reconnue par tous, la formation IADÉ subit elle aussi ces attaques. Cet engagement sur la voie d'une moins-disance généralisée conduit les IADÉ à de plus en plus de difficultés pour séparer en exerçant dans de bonnes conditions pour elles/eux et leurs patient-es.

Autre sujet particulièrement prégnant : les fins de mois difficiles qui commencent de plus en plus tôt.

**Le Ségur signé par certaines organisations n'a pas été la réponse attendue, bien au contraire, il a assombri l'avenir :**

- Les maigres augmentations qui seront mises en avant durablement par les gouvernements pour ne plus rien faire ont été accordées sous forme de primes précaires et de dispositifs particuliers. Elles n'ont pas rendu justice aux soignant-e-s, n'ont même pas rattrapé le blocage de leur point d'indice et sont déjà avalées par l'inflation !
- Les autres mesures sont des contreparties acceptées par les signataires qui accélèrent et renforcent l'emprise du managérial sur les soignant-e-s, les exercices professionnels et la formation *low-cost*, la dérégulation globale et l'orientation mercantile de notre système de santé.

**EMPLOI** : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE** : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Seules leurs luttes ont permis d'arracher tout ce qui fait les caractéristiques d'excellence et l'identité des IADÉ d'hier et d'aujourd'hui. Sans calcul ni faille, la CGT et, depuis 1978, son collectif national IADÉ, ont toujours été des acteurs à la pointe de ces combats. Suite à une extraordinaire mobilisation de la profession au sein des établissements et une campagne de communication auprès des élu-e-s, des engagements ont été pris au nom de l'État. Ils doivent être mis immédiatement en œuvre sans en profiter pour faire passer en douce des changements profonds non débattus et/ou rejetés par la profession et sans mêler le dossier des IADÉ à celui d'autres professions infirmières. Grâce à leur polyvalence, les IADÉ ont démontré leur apport essentiel lors de toutes les situations sanitaires exceptionnelles. Elles-ils ne peuvent plus continuer à se voir écarté-e-s de certains services relevant de leurs qualifications sous de faux prétextes. Cet atout ne doit pas être jeté pour satisfaire le corporatisme de quelques-uns. Enfin, la rémunération comme les conditions générales de travail qui ne cessent de se dégrader doivent être revues dans l'intérêt des professionnel-le-s comme des patient-es.

## INFIRMIÈRE ANESTHÉSISTE DIPLÔMÉE D'ÉTAT (IADÉ)

# LA CGT REVENDIQUE



- Le placement immédiat de tou-te-s les IADÉ sous le statut d'auxiliaires médicaux de pratique avancée au sens du code général de la santé publique avec conservation de l'autonomie et de l'exclusivité de fonction,
  - Le maintien du corps spécifique d'infirmier anesthésiste de la FPH,
  - La sanctuarisation des quatre champs de compétence des IADÉ : anesthésie, réanimation, gestion de la douleur et soins critiques, avec un focus particulier sur les secours pré-hospitaliers,
  - Un encadrement des IADÉ
  - Le maintien du très haut niveau d'exigence de la formation IADÉ, du prérequis d'une expérience préalable IDE ou SF avant d'entrer en Haute école, de l'accès en formation par un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite anonyme et de la diplomation par l'État,
  - Un salaire enfin mis au niveau des responsabilités et du niveau de qualification, plus l'intégration dans le salaire de toutes les primes actuelles,
  - Une juste compensation des contraintes spécifiques, notamment celles liées à la permanence des soins,
  - La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel par une possibilité de départ anticipé à la retraite,
  - Des effectifs en nombre suffisants,
  - La remise en conformité des moyens de notre système de santé avec les besoins réels de la population.
- EN DÉCEMBRE 2022, VOTER CGT, c'est soutenir un syndicat réellement combatif au local comme au national, qui travaille et qui connaît parfaitement vos problèmes spécifiques. La CGT vous défend et lutte avec vous pour votre légitime reconnaissance, pour un exercice professionnel de qualité et pour le respect d'un juste équilibre entre votre vie personnelle et professionnelle.

## IADE 1<sup>er</sup> GRADE

Echelon	durée	IM	Salaire Brut
1	2 ans	445	2158,25
2	2 ans	473	2294,05
3	2 ans	501	2429,85
4	2 ans	529	2565,65
5	2,5 ans	558	2706,30
6	3 ans	588	2851,80
7	3 ans	619	3002,15
8	4 ans	651	3157,35
9	4 ans	685	3322,25
10		722	3501,70

## IADE 2<sup>ème</sup> GRADE

Echelon	durée	IM	Salaire Brut
1	2 ans	553	2682,05
2	2 ans	577	2798,45
3	2,5 ans	610	2958,50
4	3 ans	643	3118,55
5	3 ans	676	3278,60
6	4 ans	709	3438,65
7	4 ans	738	3579,30
8		764	3705,40

## PROMOTION DU 1<sup>er</sup> GRADE AU 2<sup>ème</sup> GRADE

Peuvent être promus au 2<sup>ème</sup> grade après inscription sur un tableau d'avancement, les IADE du 1<sup>er</sup> grade comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et d'au moins 10 années de services effectifs dans un corps classé dans la catégorie A

Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 31/12 de l'année de la promotion  
(ex : pour l'année 2022 effectifs promouvables jusqu'au 31/12/2022)

Pas de ratio

La nomination est effective au 01/01 de l'année concernée

Echelon	IM	Ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon		Echelon	IM	Salaire Brut
1 an 4 <sup>ème</sup> échelon	529	Ancienneté Acquise	➡	1	553	2682,05
5 <sup>ème</sup> échelon	558	4/5 Ancienneté Acquise	➡	2	577	2798,45
6 <sup>ème</sup> échelon	588	5/6 Ancienneté Acquise	➡	3	610	2958,50
7 <sup>ème</sup> échelon	619	Ancienneté Acquise	➡	4	643	3118,55
8 <sup>ème</sup> échelon	651	3/4 Ancienneté Acquise	➡	5	676	3278,60
9 <sup>ème</sup> échelon	685	Ancienneté Acquise	➡	6	709	3438,65
10 <sup>ème</sup> echelon	722	Ancienneté Acquise	➡	7	738	3579,30

POINT D'INDICE : 4.85 €

GM/CMP: 51.864 / 51.865 CHU Estaing : 50.400 Hôpital L. Michel: 50.803